



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE
TRAITEMENT DES EAUX USEES
DE LA REGION DE SACY-LE-GRAND**

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL DU 26 AVRIL 2017

Le lundi vingt-six avril deux mil dix-sept à dix-neuf heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sacy-Le-Grand.

Le Conseil Syndical s'est réuni au nombre prescrit par le règlement au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick CAPIAUX, Président

Etaient présents :

Monsieur Patrick CAPIAUX

Monsieur Jean-Paul DREVILLE

Monsieur Daniel ANTOINE

Monsieur Philippe LADAM

Monsieur René ANTROPE

Madame Corinne TROUVAIN (pouvoir de Monsieur Jean-François CROISILLE)

Absents excusés:

Monsieur Roger MENN

Monsieur Michel RUBE

Monsieur Jean-François CROISILLE (pouvoir à Madame Corinne TROUVAIN)

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

Monsieur le Président demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées.

A l'unanimité, les membres présents donnent leur accord.

I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Le compte de Gestion du receveur est approuvé.

Sous la Présidence de Monsieur René ANTROPE, le compte administratif est voté, à l'unanimité, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :	Dépenses :	18 111.67 €
	Recettes :	123 812.29 €
	Excédent :	105 700.62 €
EXPLOITATION :	Dépenses :	43 843.31 €
	Recettes :	143 427.73 €
	Excédent :	99 584.42 €
EXCEDENT GLOBAL :		205 285.04 €

II - AFFECTATION DU RESULTAT :

Le comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2016 comme suit :

- Au compte 002 « Excédent reporté » : **99 584.42 €**

III - PARTICIPATION POUR LA REHABILITATION DE LA ZONE HUMIDE

Monsieur le Président fait le point financier des travaux de réhabilitation de la zone humide située rue de Cinqueux qui ont été pris en charge par le budget assainissement de la commune de Sacy-le-Grand et propose de répartir le solde à charge entre la commune et le Syndicat Mixte de Collecte et de traitement des eaux usées de la Région de Sacy-le-Grand, comme cela avait été convenu à l'origine de ce projet.

Le détail de ce programme se résume ainsi :

Dépenses totales (travaux + maîtrise d'œuvre) :	179 540 € HT
Subventions encaissées :	144 433 €
Solde :	35 107 € HT

A l'unanimité, le Conseil Syndical décide que ce solde sera donc réparti de la façon suivante :

- 17 553.50 € à la charge de la commune (budget assainissement);
- 17 553.50 € à la charge du SMCTEUR.

Monsieur le Président est autorisé à effectuer ce remboursement auprès de la commune de Sacy-le-Grand.

IV – RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS :

Suite aux explications fournies par Monsieur le Président, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au rattachement des charges et des produits.

V – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Le principal projet 2017 évoqué par Monsieur le Président concerne les travaux de réhabilitation des réseaux réalisés en lien avec la Communauté de communes du Liancourtois pour lesquels un marché a été signé en décembre avec l'entreprise BARRIQUAND pour un montant de 139 183 € HT et dont la réalisation est prévue dans les prochaines semaines.

V - BUDGET PRIMITIF 2017 :

Le budget primitif est voté, à l'unanimité, comme suit :

INVESTISSEMENT :	Dépenses :	284 525.18 €
	Recettes :	284 525.18 €
EXPLOITATION :	Dépenses :	128 380.42 €
	Recettes :	128 380.42 €

VI - REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE SACY-LE-GRAND

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte de verser à la commune de Sacy-le-Grand au titre de l'année 2017, une somme de 610,00 € qui correspond au remboursement de frais divers de secrétariat (fournitures administratives, frais d'affranchissement, etc...).

VII – AVENANT AU MARCHE D'EMAITRISE D'ŒUVRE :

Monsieur le Président rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec la Société AMODIAG pour le suivi des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées.

Il précise que l'enveloppe prévisionnelle des travaux a été dépassée et qu'une proposition d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 5 529,35 € HT, est soumise au conseil syndical.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil syndical accepte cet avenant et autorise Monsieur le Président à signer les pièces consécutives à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le Président

Patrick CAPIAUX

